

## Rapport de synthèse de la question laïque - 2001

*Rappel de la question :*

“C'est le devoir qui est la véritable source des droits”. Comment cette affirmation de Ghandi peut-elle être interprétée par les Francs Maçons dans nos sociétés qui ont tendance à ne retenir que les droits ?

Observons d'abord que la phrase de Ghandi est nette et **qu'elle donne explicitement au devoir la prédominance sur les droits**. La formulation de la question soumise à l'étude des Loges conforte d'ailleurs cette idée, dans la mesure où elle porte implicitement un jugement très critique sur les tendances de notre société.

Le devoir, terme écrit au singulier par Ghandi, prend évidemment dans ce sens une très haute signification morale. C'est l'obligation qui pèserait sur tous de suivre consciemment ou inconsciemment, un système de valeurs correspondant à un ensemble de lois imposées d'en haut. Des lois supérieures présentées en général comme d'origine divine, sauf quand un pouvoir charismatique (ou plus ou moins totalitaire) se sent assez fort pour imposer ses propres règles morales au reste du corps social sans s'appuyer sur des références divines.

**Dans une telle perspective, le devoir constitue la base fondamentale de la société, et les droits ne sont qu'un produit du devoir**. Mais il s'agit là, disons-le clairement ici à la suite de nombreuses Loges, d'une **conception essentiellement religieuse du devoir**, et les injonctions qui en découlent risquent d'être par nature normatives, normalisatrices et répressives. On doit aussi ajouter que **cette conception du devoir n'apparaît pas spontanément ouverte vis-à-vis de la recherche du progrès**, et qu'il n'est pas vraiment sûr **qu'elle puisse se concilier avec notre conception laïque de la liberté de conscience**.

A cet égard, rappelons-nous que la Révolution Française, en proclamant dès ses premières heures **la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen**, a montré sa volonté, en rompant avec l'Ancien Régime, **de faire passer l'homme de l'état de fils de l'Eglise et de sujet du Roi (n'ayant aucun droit, mais seulement des devoirs) à celui de citoyen**, capable en exerçant ses nouveaux droits de devenir un acteur autonome au sein de l'humanité.

Quant aux droits, qu'ils soient individuels ou collectifs, ils ont des sources très variées. Certains découlent de principes religieux, comme “tu ne tueras point”, mais beaucoup d'autres proviennent de réflexions philosophiques, comme “la liberté de conscience”, ou de luttes sociales comme “le droit d'association”. **Le contenu concret des droits a en fait très**

**largement évolué au fil du temps ; il ne cesse de s'actualiser, de se moderniser.** Ainsi, le droit de propriété a été progressivement encadré par des droits et devoirs sociaux.

La notion de droits des enfants, encore inconcevable au début du XX<sup>e</sup> siècle, commence peu à peu à s'inscrire dans nos sociétés.

Dans ce contexte nouveau, **le devoir est devenu essentiellement une affaire individuelle.** Il fait avant tout appel **au sens des responsabilités personnelles**, chaque individu devant rechercher dans sa conscience le fondement de ses comportements. **Le devoir n'est plus le résultat d'une contrainte, mais d'un choix.** D'ailleurs, il n'y a plus **le Devoir** au singulier, mais **des Devoirs** au pluriel, chacun des devoirs à accomplir impliquant préalablement une acceptation de principe de la part de l'intéressé.

En nous situant résolument dans cette approche pragmatique de devoirs au pluriel et en réfutant toute transcendance à la notion de devoirs, nous sommes conduits à penser que les droits et les devoirs sont imbriqués ensemble de manière dialectique, autrement dit qu'il y a à la fois autonomie et interaction entre droits et devoirs.

#### **Que dit à ce propos l'article IV de la déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen en 1789 ?**

*“La liberté consiste à pouvoir faire ce qui ne nuit pas à autrui. Ainsi, l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a pas de bornes qui assurent aux autres membres de la société la jouissance de ces mêmes droits ; ces bornes ne peuvent être déterminées que par la loi.”*

Cet article met en corrélation trois termes qui servent de liant à notre vie en société : **la liberté, le droit et la loi.** Notre société est évidemment bornée ; elle est bornée par le droit des autres. C'est ainsi que nous pouvons **mettre en relief les termes de la devise Liberté - Egalité - Fraternité ; la Liberté correspond au droit, l'Egalité au principe et la Fraternité au devoir.**

Il nous arrive souvent de confondre les notions de devoir et d'obligation. J'ai l'obligation (sanction de la loi) d'envoyer jusqu'à seize ans mon enfant à l'école ; j'ai le devoir ou plus exactement la responsabilité après cet âge de choisir en fonction du souhait et des capacités de l'enfant et des contraintes familiales une orientation scolaire ou professionnelle appropriée pour lui.

De manière générale, les devoirs que nous nous efforçons d'accomplir dépendent de notre éducation, de notre milieu social, et de nos engagements religieux, sociaux ou philosophiques. Dans le cadre des devoirs que nous nous imposons, les rapports avec les autres découlent en fait d'un code de civilité et de politesse qui nous est personnel. Chaque individu a ses propres références, et la façon de faire son devoir ou de défendre son honneur varie très largement selon les latitudes.

En ce qui les concerne, les Francs-Maçons se sont engagés à travailler avec ardeur et à dégrossir la pierre brute. Ils doivent, plus que tout autre, éviter les idées reçues, les analyses hâtives et la confusion entre cas particulier et situations générales...

Non, tout le monde ne fraude pas, tous les chômeurs ne sont pas des feignants, et tous les malades ne sont pas des tires au flan !

**Il importe** au contraire de **rechercher méthodiquement**, en toute circonstance, **la conciliation entre l'intérêt individuel et l'intérêt collectif**, et le devoir de chacun est de veiller par son esprit critique à ce que les détenteurs de l'autorité n'outrepassent pas leur pouvoir, en leur rappelant s'il le faut qu'ils ne sont investis de leurs fonctions que par la volonté des citoyens.

C'est pourquoi **le rapport harmonieux entre les devoirs et les droits ne peut résulter que d'un équilibre ouvert aux changements permanents**, qui laisse des possibilités de mouvements et de contradiction ; un équilibre qui procède d'une logique fondée sur la recherche d'un progrès continu, négocié, redistributif, adapté à la vie réelle de la société et aux chocs des rapport humains.

Si le devoir de l'Etat est de garantir par la loi les droits individuels et collectifs, notre devoir à nous en tant que citoyens, est d'observer et d'analyser de façon précise les comportements individuels et sociaux. Et si la loi nous paraît mauvaise, notre devoir est de tout mettre en œuvre pour parvenir à la changer. Nous avons le droit de participer à la vie de la cité en votant ; nous en avons même sûrement le devoir bien que ce ne soit pas en France une obligation légale, à la différence de plusieurs autres pays. Le devoir de désobéissance civile est aussi un droit, face à l'arbitraire et au totalitarisme. Et si l'on parle de plus en plus souvent du droit d'ingérence dans les relations internationales, ne devrait-on pas en réalité considérer qu'il s'agit là davantage d'un devoir que d'un droit ?

Nous concluons en rappelant que, lorsque nous sommes entrés Franc-Maçon, nous avons choisi délibérément de nous soumettre à des devoirs contraignants, même si ceux-ci sont régulés par des cadres juridiques précis. Mais notre engagement dans l'institution maçonnique résulte d'une décision strictement personnelle et nous pouvons y mettre fin à tout moment. C'est bien là tout ce qui fait la différence entre les devoirs imposés et les devoirs librement choisis.

**Dans le cadre de ces devoirs librement choisis, gardons toujours à l'esprit que nous sommes clairement engagés, en restant en conformité avec notre éthique personnelle, à défendre la laïcité et les valeurs de la République comme à promouvoir en permanence les droits individuels et collectifs des citoyens.**